

Tous les deux ans, Olifan GROUP dont le siège social SAS Olifan Service se situe au 11, cours Gambetta, 13100 Aix-en-Provence, lance un partenariat artistique avec un artiste peintre, photographe ou sculpteur afin de découvrir et promouvoir les talents artistiques régionaux en leur offrant l'opportunité de rencontrer et de développer leurs réseaux à travers nos moyens de communication et nos évènements.

ARTICLE 1 : PARTICIPANTS

Le concours est libre et gratuit, ouvert à toute personne physique. Un appel à candidature est effectué par mailing ou via les réseaux sociaux.

Le participant doit proposer une production artistique : une série de 10 oeuvres personnelles pendant deux ans en format JPEG ou GIF Haute Définition.

ARTICLE 2 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le concours se déroule du 2 mai 2018 au 10 décembre 2018 à midi. Toute demande de participation après la date et l'horaire limites ci-dessus précisés ne sera pas prise en compte par l'organisateur.

Avant la date limite,

Le participant devra :

- envoyer aux organisateurs ce dossier de candidature complété et signé
- fournir aux organisateurs 3 photos en HD de ses oeuvres

**Le participant doit envoyer sa candidature :
par mail à laura.dos-santos@olifangroup.com**

ARTICLE 3 : DESIGNATION DES LAUREATS

La désignation des Lauréats du concours s'effectuera de la manière suivante :

Un jury composé de 6 collaborateurs d'Olifan GROUP retiendra 5 ou 10 artistes qui seront soumis aux votes des Clients et des collaborateurs d'Olifan GROUP. Les votes se feront en ligne.

- Le premier vote aura lieu du 3 septembre au 12 octobre 2018 afin de sélectionner les 2 artistes qui iront en finale.
- Le second vote aura lieu du 15 octobre au 7 décembre 2018 pour désigner l'artiste favorisé.

Les participants seront informés des résultats par mail ou par téléphone aux coordonnées fournies lors de leur inscription au concours.

ARTICLE 4: DROITS ET ENGAGEMENTS DU LAUREAT DU CONCOURS

Le lauréat gagne le droit de proposer une série de 10 oeuvres du 15 décembre 2018 au 15 décembre 2020 et d'être promu par les actions de communication et événementielles chez Olifan GROUP.

Le lauréat s'engage du 15 décembre 2018 au 15 décembre 2020 à :

- autoriser Olifan GROUP, à titre gracieux, de filmer, photographier et diffuser ses oeuvres sur les sites internet Juris Vie et Olifan GROUP, les newsletters, les rapports d'activité, les cartes de vœux et tout autre support papier ... ainsi que pendant les événements tels que les Clubs Experts, les réunions et le vernissage.
- fournir les photos en HD et ce dès l'annonce de la victoire
- transmettre 1 oeuvre différente chaque année (les 15 décembre 2018 et 15 décembre 2019) pour illustrer la carte de vœux d'Olifan GROUP qui sera transmise par courrier ou par mail à l'ensemble des Clients, prospects, prescripteurs et contacts d'Olifan GROUP

Le lauréat aura la possibilité de :

- exposer quelques oeuvres dans un bureau d'Olifan GROUP parmi les 9 régions au choix.
- être présent lors de Clubs Experts organisés par Olifan GROUP
- participer au vernissage qu'Olifan GROUP organisera pour vos mettre à l'honneur.

Fait à....., le.....

Signature

*Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande.
Tout demandeur pourra en obtenir copie en adressant un email à :
laura.dos-santos@olifangroup.com.*